

Séance du 30 octobre 2003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, MM. Etchégaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Pommiez, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, MM. Casenave, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dufrene à M. Massé, M. Trunet à M. le Maire, M. Lozano à Mme Lauqué, Mme Boé à Mme Chevrel, Mme Jeambrun à M. Pommiez, Melle Doucet-Joyé à M. Labayle, Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni, Mme Bisauta à M. Causse.

ABSENTS : Mme Lougarot, M. Larralde.

SECRETAIRE : M. Charrier.

OBJET : VIE SOCIALE - Contrat de Ville - Attribution de subventions.

M. BOUSTINGORRY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Entre les mois de juillet 2003 et septembre 2003, le Conseil d'Administration du G.I.P. – D.S.U. a eu à statuer sur un certain nombre de projets déposés par les associations :

1- Opération financée par le CONTRAT DE VILLE sur la commune de Bayonne :

- **Subvention au Centre d'Accueil et Foyer Côte Basque** : action visant la santé des jeunes en situation de rupture
Participation **CONTRAT DE VILLE 21 368 €**

2- Opérations cofinancées avec la Ville de Bayonne :

- Club du Bedat : Animation globale du quartier du Bedat
 Subvention **CONTRAT DE VILLE 590, 50 €** (Fonds de participation des Habitants)
 Participation **VILLE DE BAYONNE 590, 50 €** (sur ses crédits Politique de la Ville)

- Club du Bedat : Atelier de chants et danses
 Subvention **CONTRAT DE VILLE 1 099, 50 €**
 Participation **VILLE DE BAYONNE 1 099, 50 €** (sur ses crédits Politique de la Ville)

- Foyer socio-éducatif du Collège Albert Camus : les après-midi culturels et sportifs du Collège Albert Camus
 Subvention **CONTRAT DE VILLE 2 262, 50 €**
 Participation **VILLE DE BAYONNE 4 525, 00 €** sous la forme suivante :
 2 600 € valorisation du personnel éducatif (Direction des Sports)
 1 925 € versés sur les crédits Politique de la Ville
 Le Conseil Général intervient à la même hauteur que la Ville.

Je vous demande donc d'approuver l'attribution des subventions ci-avant indiquées les crédits nécessaires étant inscrits au B.P. 2003 sur la ligne budgétaire 65/422/6574/600.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.